

**VICTIMOLOGIE CRI 1730**

**hiver 2021**

**cours à distance**

**mardi 10h00 –11h30**

Jo-Anne Wemmers PhD, Professeure titulaire

Courriel : [jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca](mailto:jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca)

Auxiliaire d'enseignement : Audrey Deschênes ([audrey.deschenes.1@umontreal.ca](mailto:audrey.deschenes.1@umontreal.ca))

**Plan de cours**

**Descripteur du cours**

Le rôle des victimes dans la dynamique du crime et dans l'administration de la justice. Les conséquences de la victimisation. La réparation des préjudices. L'intervention psychosociale auprès des victimes.

**Objectifs du cours**

*Objectifs généraux*

Ce cours vise à permettre aux étudiants à:

- Faire connaissance avec la victimologie.
- Comprendre les problèmes des victimes d'actes criminels, le développement des politiques sociales et criminelles en faveur des victimes, et l'émergence de droits et de services afin de répondre à leurs besoins.
- Comprendre les enjeux contemporains, comme la justice réparatrice et l'égalité entre les droits des victimes et ceux des contrevenants.

*Objectifs spécifiques*

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure de:

- Définir la victimologie, d'expliquer et de comprendre l'évolution des enjeux qui caractérisent ce domaine
- Connaître et comprendre les concepts clés du domaine de la victimologie
- Connaître et comprendre le rôle de la victime dans le système de justice
- Connaître et analyser des outils de mesure de la victimisation comme les sondages de victimisation
- Connaître et décrire les conséquences directes et indirectes d'un acte criminel.
- Connaître et analyser les besoins des victimes ainsi que les services et programmes qui leurs sont disponibles.
- Expliquer et analyser les politiques sociales et les législations concernant les victimes d'actes criminels.

## Pédagogie

Nouvelle formule en deux blocs de 90 minutes chacun : cours enregistrés (PowerPoint, notes et lectures disponibles dans StudiUM) et séances interactives (discussion via Zoom entre les étudiants et la professeure ou le/la conférencier.ière.).

Les séances en directes se tiendront les mardis de 10h00 à 11h30. Les cours enregistrés seront disponibles au moins 48 heures avant les séminaires en question.

Les étudiants seront avisés par StudiUM des changements au cours et des modifications éventuelles au programme s'il y a lieu.

## Modalités d'évaluation des apprentissages

N.B. : Toujours utilisez votre compte de courriel « umontreal.ca » pour communiquer avec la professeure.

### *Outils d'évaluation*

- PARTICIPATION : Présence (virtuelle) au cours et participation active et informée aux échanges  
5%
  
- SYNTHÈSES + QUESTIONS: Rédaction d'une **synthèse** de notes de cours/lectures d'une page environ pour chacun des enregistrements en ligne (total de 9 synthèses). Chaque étudiant doit inclure, dans le même fichier (du format Word), **2 questions** / pistes de discussion pour la professeure/le conférencier. À envoyer au titulaire du cours ([jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca](mailto:jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca)) avant 9h00 (AM) la veille du séminaire sur lequel le cours enregistré porte. SVP sauvegardez les fichiers de la manière suivante « NOM\_Prenom\_cours#.docx ». Les étudiants recevront la mention « réussite » ou « échec » dépendamment s'ils ont soumis la synthèse et les questions comme il le faut.  
15%
  
- Des travaux en groupes : les débats. Il y aura 2 débats au total, mais chaque étudiant ne participera qu'à un débat. Les étudiants se verront attribuer un groupe et une position à défendre (pour ou contre) par la professeure.
  1. Les droits des victimes : Les victimes au Québec n'ont pas de vrais droits (oui/non).  
Date : le 16 mars 2021
  2. La justice réparatrice : Les crimes sexuels devraient être exclus des programmes de justice réparatrice (oui /non). Date : le 6 avril 2021.

Chaque groupe doit soumettre un document d'une page avec les arguments pour soutenir sa position, avant la séance synchrone. À envoyer au titulaire du cours ([jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca](mailto:jo-anne.m.wemmers@umontreal.ca)) et à l'auxiliaire d'enseignement ([audrey.deschenes.1@umontreal.ca](mailto:audrey.deschenes.1@umontreal.ca)) avant 9h00 (AM) la veille du séminaire sur lequel le débat porte.

Pendant la séance synchrone, les étudiants participeront à un débat/discussion dans lequel ils défendront leur position. Vous serez évalués selon de votre document écrit soumis et non pas selon de votre présentation orale. Tous les étudiants devront assister aux deux débats, même ceux qui ne sont pas dans un groupe qui a préparé le débat. Tous les étudiants pourront intervenir lors des débats, même ceux qui ne seront pas dans un groupe qui aura préparé le débat.

N.B. : Les étudiants qui auront préparé le débat, ne seront pas obligés de soumettre de synthèse ni de questions la semaine où aura lieu leur débat.

10%

- Un travail de groupe : les étudiants travailleront dans des groupes d'environ 5 personnes. La professeure est responsable pour la création des groupes. Le travail porte sur le Projet de loi 84 que le ministère de la Justice du Québec, M. Simon Jolin-Barrette a annoncé le 10 décembre 2020 (<http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-84-42-1.html>). Chaque groupe devrait préparer une critique de ce projet de loi de 1000 mots (4 pages + bibliographie; double interligne ; police 12) dans laquelle il devra répondre aux questions suivantes. Utilisez les notions que nous avons vues dans le cours et le livre (Wemmers 2017) pour répondre aux questions. Envoyez votre travail avant 12h00 (midi) le 16 février 2021 à l'auxiliaire d'enseignement ([audrey.deschenes.1@umontreal.ca](mailto:audrey.deschenes.1@umontreal.ca)).

*Selon le communiqué de presse du ministère de la Justice, le programme d'indemnisation vise à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. Selon le ministre Jolin-Barrette, ce nouveau programme serait « plus humain » et mettrait « la personne victime au cœur du processus ».*

- a. Qui sont les victimes selon ce projet de loi ? Est-ce que la définition du mot victime dans le projet de loi correspond à ce que nous avons vu dans le cadre de ce cours ?*
- b. Dans le cadre du cours nous avons étudié l'impact de la victimisation. Parmi les victimes directes, est-ce qu'il y a des groupes de victimes qui peuvent souffrir de conséquences à cause des infractions criminelles, mais qui ne sont pas admissibles au programme ?*
- c. Dans le cadre du cours, nous avons parlé de la polyvictimisation. Est-ce que ce nouveau programme d'indemnisation tient compte de la polyvictimisation et de ses effets sur les personnes victimes ? Expliquez votre réponse.*
- d. Est-ce que le programme proposé dans le projet de loi favorise le rétablissement des victimes ?*

Date limite : **16 février 2021**. Ce travail compte pour 25% de la note finale.

- Un examen final le **20 avril 2021**. L'examen final compte pour 45% de la note finale.

L'examen comprend des questions à long développement. Il s'agit d'un examen à livre ouvert, mais l'étudiant n'aura qu'un temps limité pour répondre aux questions. L'examen final est *cumulatif*. Cet examen comprendra des questions concernant la matière des parties précédentes. Il faudra en conséquence être capable de faire des liens

avec l'ensemble du cours. Chaque étudiant se verra attribuer des questions de manière aléatoire, et alors les autres étudiants dans le cours n'auront probablement pas les mêmes questions. Les étudiants sont dans l'obligation de respecter le *Code d'honneur de l'Université de Montréal*.

*Barème de notation*

***Grille de conversion des pourcentages***

| Grille de conversion des pourcentages |                |           |             |
|---------------------------------------|----------------|-----------|-------------|
| Points                                | Note littérale | Valeur    | Pourcentage |
| 4,3                                   | A+             | Excellent | 90          |
| 4                                     | A              |           | 85          |
| 3,7                                   | A-             |           | 80          |
| 3,3                                   | B+             | Très bon  | 77          |
| 3                                     | B              |           | 73          |
| 2,7                                   | B-             |           | 70          |
| 2,3                                   | C+             | Bon       | 65          |
| 2                                     | C              |           | 60          |
| 1,7                                   | C-             |           | 57          |
| 1,3                                   | D+             | Passable  | 54          |
| 1                                     | D              |           | 50          |
| 0                                     | E              | Échec     | -de 50      |

**Déroulement du cours**

***19 janvier, cours 1***

Introduction au cours

L'évolution de la notion de la victime d'acte criminel

Victimologie : Chapitre 1

***26 janvier, cours 2***

Histoire de la victimologie

Victimologie : Chapitre 2

***2 février, cours 3***

Les sondages de victimisation

Victimologie : Chapitre 3

***9 février, cours 4***

L'impact de la victimisation

Victimologie : Chapitre 4

**16 février : travail de groupe**

**23 février, cours 5**

La victimologie théorique

Victimologie: Chapitre 5

**2 mars : période d'activités libres**

**9 mars, cours 6**

Les besoins des victimes et la victimisation secondaire

Victimologie : Chapitre 6

**16 mars, cours 7**

Les droits des victimes

Victimologie: Chapitre 7

**23 mars, cours 8**

L'aide aux victimes

Victimologie : Chapitre 8

*Conférencière invitée du CAVAC*

**30 mars, cours 9**

L'indemnisation

Victimologie : Chapitre 9

**6 avril, cours 10**

La justice réparatrice

Victimologie : Chapitre 11

- Webinaire RJ et agression sexuelle :

<https://espacevideo.umontreal.ca/hapi/v1/contents/permalinks/Dp9f5XAa/view>

**13 avril, cours 11**

La participation des victimes et l'intégration des victimes au sein de la justice criminelle

Victimologie : Chapitres 10 et 12

**20 avril 2021 : examen final**

N.B. : Ce plan peut faire l'objet de modifications

## **Lectures**

Lecture obligatoire : (<https://www.puq.ca/catalogue/livres/victimologie-3277.html>)

Wemmers, J.M. (2017). *Victimologie : Une perspective canadienne*. Les Presses de l'Université de Québec.

### *Références bibliographiques :*

Lussier, A., Wemmers, J.A. & Cyr, K. (2017). La polyvictimisation : Qu'est-ce que c'est et quels sont les impacts sur l'intervention. *Ressource et Vous*, Société de criminologie du Québec.

Cyr, K., Chamberland, C., Clément, M.E., Wemmers, J., Collin-Vézina, D., Lessard, G., & Gagné, M.H., (2017). The impact of lifetime victimization and polyvictimization on adolescents: mental health symptoms and gender differences, *Violence and Victims*, 32 (1) 3-21.

Wemmers, J. & Cyr, K. Chamberland, C., Clément, M.E., Lessard, G., & Collin-Vézina, D., (2018) From Victimization to Criminalization : General Strain Theory and the Relationship Between Poly-Victimization and Delinquency, *Victims and Offenders*, 13 (4) 1-16.

Leclerc, M.-E., Delisle, C., Wemmers, J. & Brunet, A. (2017). Évaluation et traitement du stress traumatique chez les victimes d'actes criminels. Research in brief #2, Victim Justice Network/ CICC. Traduit par Joanie Godin.

Morissette, M. & Wemmers, J. (2016) L'influence thérapeutique de la perception de justice informationnelle et interpersonnelle sur les symptômes de stress post-traumatique des victimes de crimes, *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 58 (1), 31-55.

Bungardean, A. & Wemmers, J. (2017) Les femmes victimes de violence conjugale à la marge du système pénal : L'engagement 810 du Code Criminel, *Criminologie*, 50 (2), 189-202.

Van Camp, T. & Wemmers, J. (2016). Victims' Reflections on the Proactive and Protective Approach to the Offer of Restorative Justice : The importance of information. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58 (3) 415-442.

Wemmers, J. (2017). Le jugement des victimes : Des options réparatrices pour les victimes de violence sexuelle. *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, no 10

Lussier, A. & Wemmers, J. (2017). Intervenir sur la victimisation des femmes vivant avec une déficience intellectuelle dans le but de réduire la délinquance, *Portes ouvertes*, 29 (1), 16-18.

Wemmers, J. (2014) Victimes, contrevenants et droits de la personne, *Portes ouvertes*, vol 26, no. 2, pp. 8-10.

Charland-Finaldi, F. & Wemmers, J. (2017). Victime ou pas ? Le vécu des proches des personnes ayant commis un crime grave médiatisé, *Porte Ouverte*, 29 (2).

Wemmers, J., Manikis, M., & Sitoianu, D., (2017). Le dédommagement dans le contexte de la justice pénale. Research in brief #3, Victims Justice Network/ CICC.

Wemmers, J. (2018). Reparation, Decolonization and International Law: The healing role of reparation, *Harvard International Law Journal* (July 15 2018)

<http://www.harvardilj.org/2018/07/discussion-do-colonists-owe-their-former-colonies-reparations/>

### **Captation visuelle ou sonore des cours**

L'enregistrement de ce cours, en totalité ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la professeure. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières *sont interdites sous toutes formes et en tout temps.*

### **Politique de retard**

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée au responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours (Article 9,7b du règlement pédagogique)

### **Révision de l'évaluation (article 9.5)**

Au plus tard, 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit, peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 E NVOYER.pdf>

### **Justification d'une absence (article 9.9)**

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une

évaluation et fournir des pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrables suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examens\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examens_form.pdf)

### **Plagiat et fraude (article 9.10)**

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

### **Évaluation du cours**

Les étudiants sont fortement encouragés à remplir l'évaluation du cours qui est offerte par l'Université.

---